

Billet de la municipalité



**Nathalie
Jaton**

Depuis 2013, je suis en charge des dicastères des bâtiments et de la police des constructions dont voici une petite présentation :

Bâtiments

Sur la commune de Montanaire, nous avons 61 logements et locaux commerciaux qui sont gérés par la gérance immobilière Forimmo à Moudon, supervisée par la Municipale, ainsi que 6 appartements gérés par la gérance Cogestim. Les loyers sont encaissés par la Bourse communale.

Nos bâtiments sont anciens, et parfois classés comme monuments historiques. Nous les rénovons dans la mesure de nos moyens. A mesure que les locataires s'en

Chers habitantes et habitants de Montanaire,

vont, les appartements ou locaux commerciaux sont rafraîchis, ou rénovés et isolés si besoin.

Voici les gros travaux effectués depuis 2013 :

- **Chanéaz** : réfection complète d'une maison villageoise, réfection du toit de la déchèterie
- **Correvon** : transformation de l'ancienne salle de Municipalité en appartement
- **Denezy** : rénovation complète des deux logements du collège, création d'un parking et réfection complète du bâtiment (façades, toit et clocher)
- **Martherenges** : réfection du toit du collège et de son clocher
- **Saint-Cierges** : création d'une unité d'accueil parascolaire (UAPE) dans les anciennes cuisines de l'école ménagère du collège, aménagement d'un parking, changement de la chaudière à distance située dans l'immeuble « La Grange » et réfection du toit de ce bâtiment
- **Thierrens** : agrandissement des locaux

de l'administration communale, réfection du toit d'une maison villageoise, construction d'un agrandissement du cabinet médical.

D'autres projets importants sont prévus pour la prochaine législature...

Police des constructions

La Municipalité a mis l'entier du territoire communal en zone réservée depuis juin 2016 afin de nous permettre d'harmoniser nos 9 plans de zone et règlements par un seul plan d'affectation communal qui, je l'espère, entrera en vigueur prochainement.

Malgré cette restriction, plusieurs logements ont pu se construire dans les bâtiments existants

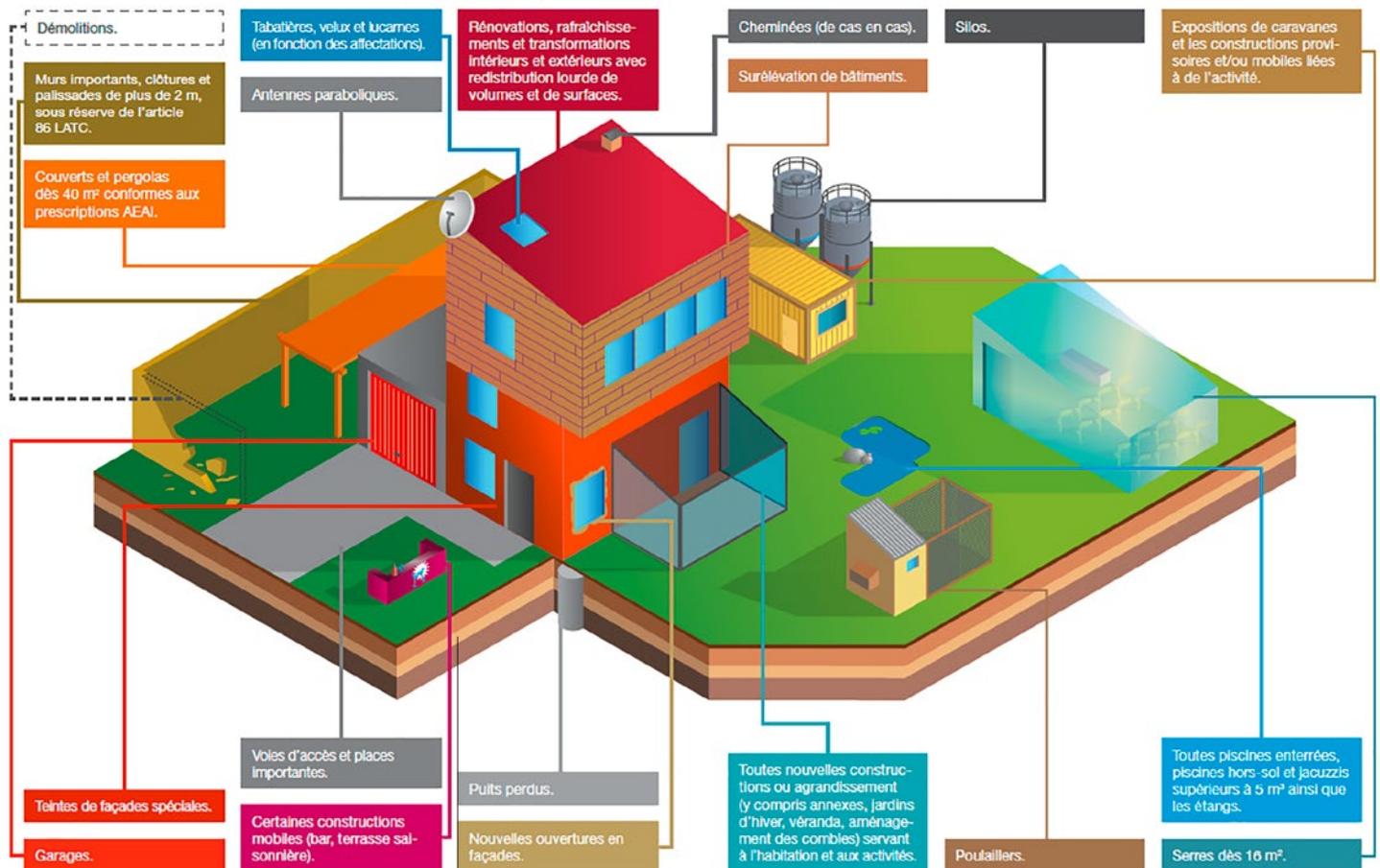
Notre commune s'agrandit chaque année d'une centaine d'habitants dont une partie sont de nouveaux propriétaires. Les règlements communaux et cantonaux sont souvent mal connus et ignorés. Cette augmentation de population implique de

suite à la page 3

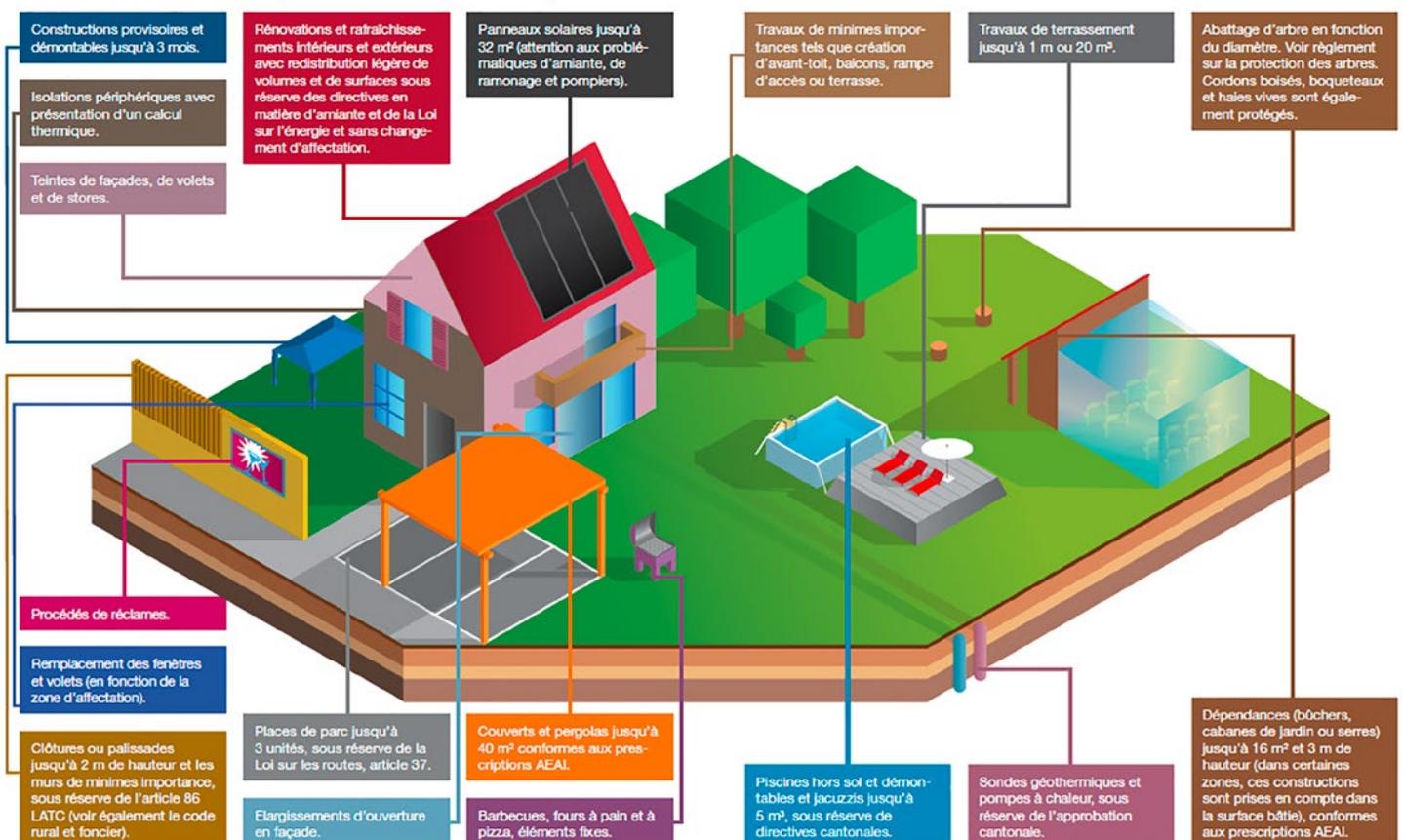


Selon la nature des travaux envisagés, 3 procédures d'enquête sont possibles :

1. Travaux soumis à enquête publique



2. Travaux dispensés d'enquête publique (sans publication) mais soumis à permis de construire



*excepté pour les teintes de façades, les fenêtres, les volets, les procédés de réclames et les abattages

suite de la page 1

chacun des contraintes supplémentaires afin de ménager l'espace privé de son voisin et vivre ainsi en bonne harmonie.

Dans cette optique, la Municipalité applique au mieux la réglementation dans le respect de chacun.

Pour rappel, je vous propose de faire un tour général de ce qui doit se faire en matière de police des constructions :

Tous les projets de construction, de transformation ou de démolition d'un bâtiment de même que les projets d'aménagement extérieur ou de changement d'affectation doivent être soumis à l'autorisation de la

Municipalité.

Avant d'entreprendre des travaux, il est donc prudent de se renseigner sur la nature des autorisations à obtenir. Celles-ci découlent du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire ainsi que de la législation et de la réglementation en vigueur dans le canton de Vaud.

Nos greffes sont à disposition pour répondre à vos questions et évaluer si votre projet doit être soumis à l'enquête publique ou peut en être dispensé.

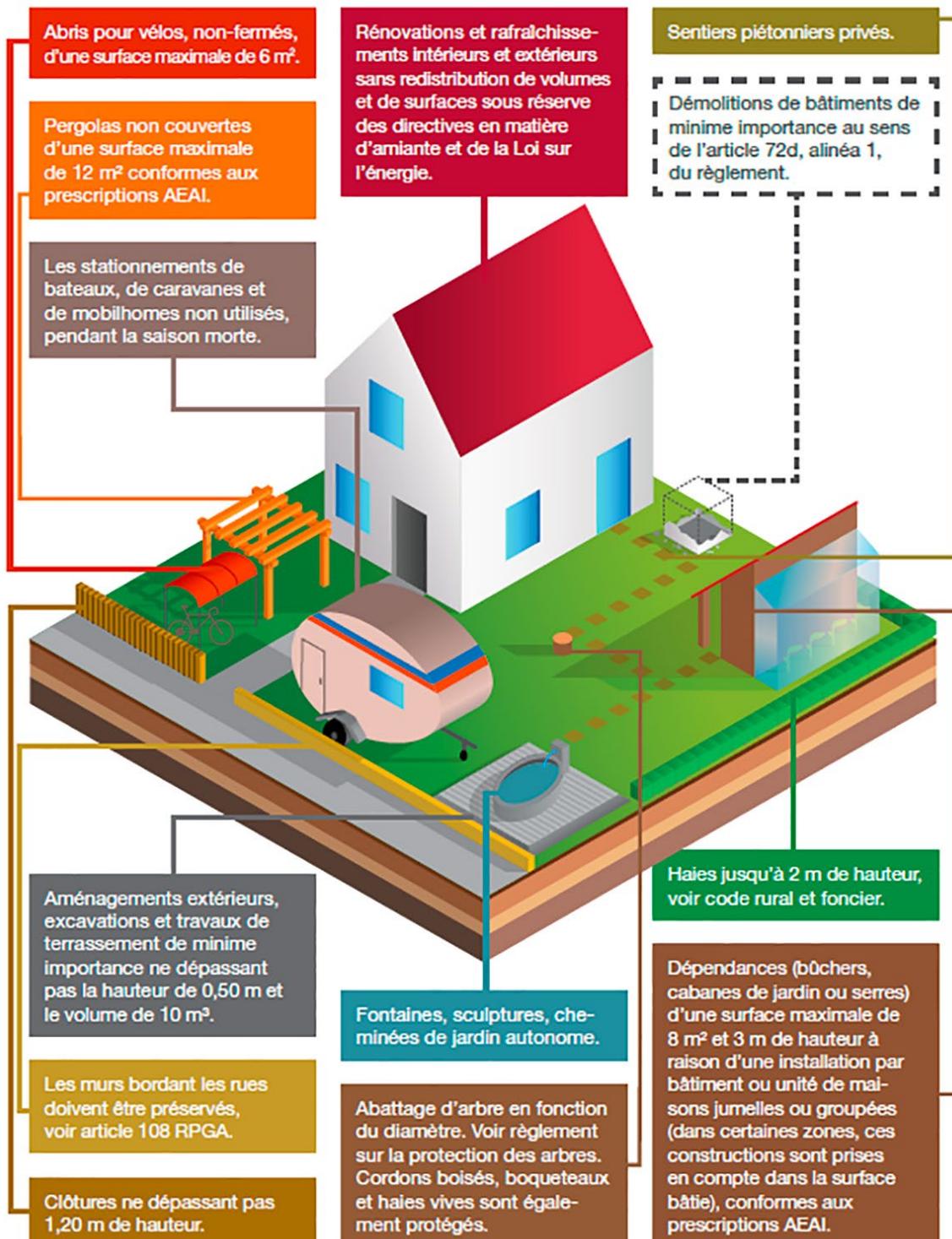
Selon la nature des travaux envisagés, 3 procédures d'enquête sont possibles :

Ces diverses autorisations sont édictées selon la loi cantonale. Il peut y avoir des petites différences avec la commune de Montanair.

J'espère vous avoir éclairé sur ces diverses procédures et me réjouis de vous rencontrer ou de vous entendre dans le cadre de projets de travaux ou autre.

En attendant des jours meilleurs, je vous souhaite à tous une bonne santé et que l'année 2021 vous apporte la joie de vous rencontrer à nouveau et de faire la fête.

3. Travaux validés par une autorisation municipale, mais non soumis à permis de construire





Quelques mots sur le budget 2021

par Claude-Alain Cornu

Le budget 2021 de la Commune de Montanair a été présenté et accepté lors du conseil communal de décembre 2020 à Thierrens.

Il présente un excédent de charges de Frs 237'311.73 pour un montant total de revenus de Frs 12'296'239.27 et un total de charges de Frs 12'533'551.00

La marge d'autofinancement prévisionnelle est de Frs 701'627.00 (diminution de Frs. 151'767.35 en comparaison avec le budget 2020). Ce montant est toujours dans une dynamique intéressante, et permettra de financer une partie des investissements prévus.

Le montant total des amortissements budgétés de Frs 1'007'319.00, représente 8% du total des charges, réparti comme suit :

Patrimoine financier Frs. 259'245.00

Patrimoine administratif Frs. 748'074.00

Les intérêts passifs se montent à Frs 164'770.00 pour un montant total des emprunts de Frs 15'500'000.00. L'avancement des projets en cours et ceux planifiés dans le plan d'investissement de la législature, et en tenant compte des amortissements annuels budgétés, le montant des emprunts fin 2021 sera

proche de l'actuel. Il n'y aura donc aucun impact sur le montant total des intérêts. Dans le but d'être plus pertinent pour tout un chacun, et aussi de rendre la lecture de ce document plus aisée, nous présentons les diverses rubriques qui composent le budget 2021 des charges et revenus par nature sous forme de graphique à l'habitant.

Il en ressort que le « coût » pour un habitant de la commune, quel que soit son âge ou son revenu, est de Frs 3'974.00. (Frs 4'034.00 en 2020), imputations internes non comprises.

Une analyse rapide du budget permet d'apporter quelques éléments intéressants :

Le 49% des revenus provient des rentrées fiscales, le revenu des patrimoines (bâtiments) représente 12%, les ventes diverses, (eaux, épurations, taxes d'introduction) 12%

Les principales charges se composent comme suit : la facture sociale 11.5%, l'accueil de jour de la petite enfance 5.5% (environ 8.4 points d'impôts), l'enseignement y compris les transports 13.5%, autorités et personnel 12 %.

Pour le chapitre impôts, nous tenons

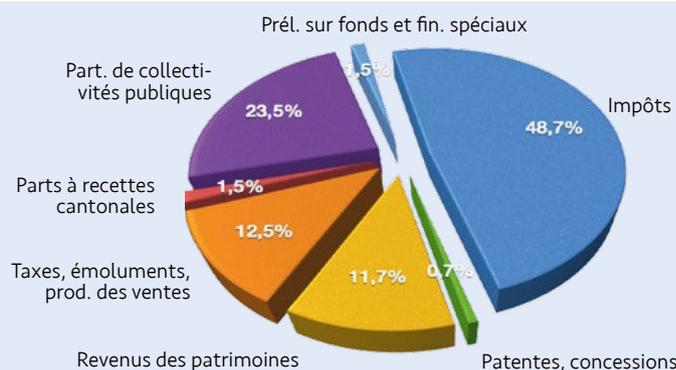
compte de l'adaptation du taux d'imposition pour les personnes physiques validé à 70% lors du Conseil Communal, de septembre, représentant une baisse de 2 points en rapport aux dernières années (1.5 pts correspondant à la reprise par l'Etat des charges de l'AVASAD). Cette baisse n'a pas uniquement comme effet une diminution des rentrées fiscales, mais impactera également les montants péréquatifs. Une facture supplémentaire d'environ sfr. 70'000.00 nous parviendra en 2022 suite au bouclage des comptes 2021 de l'ensemble des communes vaudoises. Nous avons décidé de ne pas tenir compte de cet élément dans le présent document, sachant que bon nombre d'éléments impactant la facture sociale (accord canton - commune en discussion, effets de précarité lié au COVID 19) sont encore inconnus à ce jour, ainsi qu'au niveau communal s'agissant du taux de retour des dépenses thématiques et du nombre d'habitants.

Le canton préconise à l'heure actuelle un fléchissement des rentrées fiscales de 1%. Afin de ne pas avoir de mauvaise surprise, nous trouvons plus prudent d'adapter ce poste à une baisse de 3%, basée sur le rendement des impôts 2019.

2 graphiques représentant les revenus et charges par nature à l'habitant.

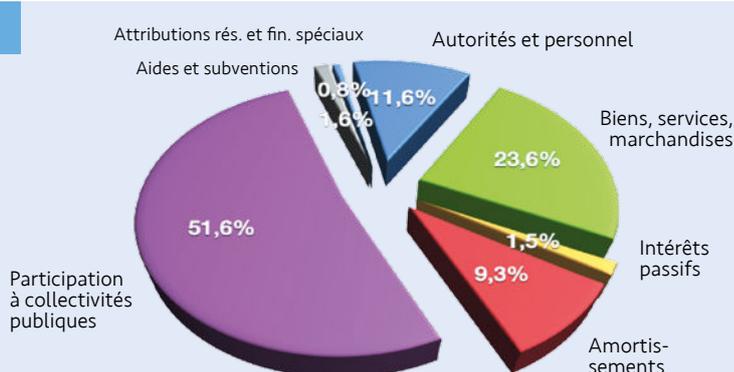
Graphique des revenus par natures à l'habitant

	p/habitant	Total
Impôts	1 891	5 138 000
Patentes, concessions	27	73 500
Revenus des patrimoines	456	1 238 406
Taxes, émoluments, prod. des ventes	484	1 315 420
Parts à recettes cantonales	57	155 000
Part. de collectivités publiques	913	2 481 750
Prél. sur fonds et fin. spéciaux	58	156 975
Total	3 886	10 559 051



Graphique des charges par natures à l'habitant

	p/habitant	Total
Autorités et personnel	462	1 255 550
Biens, services, marchandises	936	2 543 972
Intérêts passifs	61	164 770
Amortissements	371	1 007 319
Part. à collectivités publiques	2 049	5 566 657
Aides et subventions	62	169 500
Attributions rés. et fin. spéciaux	33	88 595
Total	3 974	10 796 363





Etant incapables d'estimer les retombées négatives liées au COVID 19, nous avons porté en charge du chapitre administration un montant de sfrs 80'000.00. Ce montant sera imputé si nécessaire tout au long de l'année aux comptes le nécessitant : locations refuges et salles, aides diverses à la population, aides loyers locaux artisanaux, etc

Le décalage entre la validation de l'arrêté d'imposition pour 2021 et la publication par le Canton des chiffres péréquatifs définitifs 2020 peut influencer fortement les comptes communaux. Sachant que bon nombre d'éléments composant le décompte péréquatif sont basés sur le

taux d'imposition et la valeur du point d'impôts, il est simplement impossible d'estimer précisément ce décompte, dépendant lui-même de l'ensemble des communes vaudoises, et du canton.

Notre commune a défendu l'accord Canton- Commune, pour une reprise partielle de la facture de la cohésion sociale « anciennement facture sociale ». Fait largement relaté dans la presse, 34% des communes contributives « à forte capacité financière » se sentent lésées par la péréquation actuelle. Nous situant dans le 66% des autres communes, vous comprendrez bien que Montanair a tout intérêt à ce que le mode de calcul actuel

ne change pas trop vite. Quelle que soit la méthode choisie, elle impactera négativement les comptes communaux.

Tenir compte, à ce jour, des prévisions conjoncturelles pour l'année 2021, nous semble hasardeux en cette période d'incertitude et de deuxième vague de la pandémie. Cette dernière va forcément impacter les finances de bon nombre d'entre nous, conséquence directe de l'augmentation du taux de chômage. Fort de ces constatations, nous avons décidé de vous présenter un budget prudent.

Informations diverses

Statistiques des logements vacants

La commune de Montanair, comme toutes les communes suisses, doit remplir chaque année une statistique des logements et locaux industriels et commerciaux vacants en application de l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux du 30 juin 1993 pour les logements et sur la base légale du règlement d'application du 7 février 2000 de la loi du 15 septembre 1999 sur la statistique cantonale pour les locaux industriels et commerciaux.

Les résultats du dénombrement des logements et locaux vacants reflètent

la situation du marché immobilier et du logement. Ils constituent un indicateur important de la conjoncture. Cette statistique est utile pour prendre des mesures d'encouragement à la construction et à la politique sociale. Résultat de ces statistiques sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/construction-logement/logements/logements-vacants.html>

Par conséquent, la commune invite tous les propriétaires ou leurs représentants à nous communiquer s'ils ont des logements (maisons ou appartements) inoccupés mais habitables au 1er juin 2021 ou qui sont proposés à la location durable (trois mois au moins) ou à la vente.

La notion de logement se définit ainsi :

- être propre à un usage d'habitation;
- former une unité de construction;
- disposer d'un accès soit depuis l'extérieur, soit depuis un espace commun à plusieurs logements à l'intérieur du bâtiment ;
- être équipé d'une installation de cuisine ;
- ne pas constituer un bien meuble.

Vous pouvez transmettre vos informations ou demander plus de renseignements auprès de Véronique Lin au 021/905.09.32 les lundi, mercredi et jeudi matin ou par courriel à habitants@montanair.ch

Recensement des entreprises communales

La période particulièrement exceptionnelle que nous vivons met l'économie sous une forte pression, et notre économie régionale n'y échappe pas. Pour nous permettre de promouvoir et soutenir nos entreprises, nous avons besoin d'une base de données la plus actuelle et fiable

possible.

La municipalité de la commune de Montanair et l'Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV) s'associent pour recenser toutes les sociétés et entreprises privées actives sur le territoire communal.

Cette démarche s'inscrit dans l'obligation faite aux communes de tenir un registre des entreprises et dans le souhait

de l'ARGdV de mettre à disposition des habitants du Gros-de-Vaud une liste des activités économiques régionale la plus exhaustive possible.

Les entreprises concernées ont reçu ce questionnaire directement. Si ce n'est pas le cas, vous le trouvez sur la page internet de la commune www.montanair.ch/ ou sur le site de la région www.gros-de-vaud.ch/recensement



En application des règlements cantonaux, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens, qu'ils sont tenus de déclarer au greffe municipal **d'ici au 1er avril 2021 :**

- les chiens acquis ou reçus en 2020,
- les chiens nés en 2020 et restés en leur possession,
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2020, pour radiation,
- **les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.**

Les propriétaires, dont les chiens sont déjà dé-

clarés, sont dispensés de les inscrire à nouveau.

Vous trouverez le formulaire adéquat au guichet de la commune, sur le site de Montanair ou vous pouvez nous contacter au 021/905.09.32, et nous vous le transmettrons.

Vous pouvez également utiliser notre guichet virtuel sur www.montanair.ch.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.



JEUNESSE CHAPPELLE-MARTHERENGES, regard décalé d'un ancien membre

Voici le récit d'un membre de la jeunesse fraîchement retraité, qui y a passé 10 années intenses et fortes en émotions.

Prenons le temps, ensemble, maintenant de s'y plonger pour retracer le temps et le chemin parcouru.

Depuis 2010, l'entrée d'une vague importante de nouveaux membres, dont je faisais partie a entraîné un enthousiasme et une motivation permettant de faire la transition avec les anciens qui s'en allaient.

Ils avaient fait leur temps et laissaient gentiment leur place. Ces mêmes places qu'ils avaient bien occupées jusqu'ici. Ils portaient la tête haute, le cœur léger et l'esprit rempli de souvenirs inoubliables.

On ne pouvait que les remercier et essayer de faire aussi bien qu'eux.

Désormais, des jeunes du village pleins de vie, remplis d'un esprit festif pouvaient, après avoir fini l'école et s'ils le désiraient, pousser la porte de la société de jeunesse. C'est une tradition par chez nous et il faut que ça continue. Peu importe comment, mais on sent que ça doit se faire ainsi.

Faire partie de la jeunesse c'était un désir, la possibilité de se retrouver et participer à de multiples manifestations, pratiquer du sport ensemble et prendre du plaisir par-dessus tout.

De ces jeunes loups gonflés, on sentait l'envie et la fierté d'officialiser leur entrée à l'assemblée générale. Ils pouvaient enfin commencer à faire partie de l'aventure.

Entre 2010 et 2013, un vent nouveau soufflait sur notre société, la fougue des jeunes prenait le dessus et les anciens faisaient office de piliers solides pour les guider. Les plus âgés étaient un peu comme des grand(e)s frères et sœurs garantissant le bon fonctionnement. Cet élan de fraîcheur apporté par des jeunes motivés comme jamais, laissait augurer un avenir actif et festif.

Les années étaient bien remplies, avec l'or-



ganisation de tout un tas de manifestations (Abbayes, Jamaïque Night, Pâques, ...) et la participation aux traditionnelles fêtes fédérées (girons, challenges, Rallyes, cantonales), ainsi qu'aux bals de jeunesse des villages voisins.

C'était beau car il y avait de tout et pour tout le monde : de la fête à n'en plus finir, du sport, des rires, beaucoup d'amitiés de la Broye et d'ailleurs. Il fallait réaliser un travail collectif pour mener chaque projet et engagement à bon terme. Les villageois comptaient sur nous et nous nous donnions les moyens de réaliser des manifestations à la hauteur de leurs attentes, tout en profitant de ces bons moments.

La réussite de nos manifestations n'était pas due au hasard, grâce à nos participations à de nombreux sports fédérés où nous avons remporté quelques coupes (football et athlétisme), nous a donné une certaine visibilité. Et oui, on ne faisait pas que la fête jusqu'au petit matin.

On s'organisait également pour préparer le fameux souper des anciens et parents chaque été au camping du giron de la Broye. Les chants de nos soirées raisonneront pour toujours en chacun de nous. C'était l'incontournable, c'était beau et simple.

Plus tard, en 2015, ce n'était que de simples discussions entre différents amis de village voisin, au bistrot du coin ou à l'entraînement de

football. Puis au fur et à mesure ça prenait une toute autre ampleur entre les membres et au final c'est à peu près en fin de cette même année qu'une alliance solide se créa entre notre jeunesse et nos voisins Boulens/Peyres-Posens. De cette alliance, nous avons décidé d'organiser le Giron de la Broye 2018, sous le nom de Chapelle-Boulens. De fin 2015 à 2017, s'en est suivie une candidature à traverser le canton pour faire du bénévolat, participer aux sports, rencontrer, découvrir et partager pour se faire connaître aux yeux de tous afin que les gens nous fassent confiance pour organiser ce futur giron. Le verdict final est tombé le 18 août 2017, lorsque la Broye nous a dit OUI.

Quel soulagement après ces 2 ans de candidature longue, fatigante et stressante mais que de rencontres et de beaux moments passés. Une très belle expérience que l'on souhaite à tout membre fédéré.

On a pu vraiment réaliser ce que nous souhaitions. Alors c'est un merci du fond du cœur à toutes et à tous de proche ou de loin pour nous avoir donné la possibilité de réaliser notre rêve. Un merci spécial aux parents et villageois qui nous ont énormément soutenus. C'est un souvenir qui nous suivra pour toujours. Ce Giron fût à l'image des deux sociétés.

En 2019, nous fêtons les 100 ans de la FVJC à la cantonale de Savigny, on a pu relâcher la pression et se faire plaisir tous ensemble.

On était entourés, bien évidemment, de nos amis de Boulens et ceux de Thierrens qui nous ont toujours soutenus jusqu'ici. Nous nous souviendrons du souper des anciens que nous avons organisé ensemble.

Pour cette année 2020, décidément tout est à l'arrêt.

La situation actuelle, nous la connaissons tous. Un virus qui chamboule tout.

Alors prenons le temps ensemble de laisser les choses se faire ou se refaire et attendons patiemment de jours meilleurs.

A celles et ceux qui ont participé à la jeunesse, à celles et ceux qui y sont présents, et à celles et ceux qui vont encore y venir, continuons ensemble à écrire l'histoire de Chapelle/Martherenges.



© Samuel Leresche



Compte-rendu du Conseil communal

par Pierre-Olivier Baptiste

Séance du 3 décembre 2020 à Neyruz

Le conseil s'est réuni à la grande salle de Thierrens pour la dernière fois de cette année 2020 dans le strict respect des règles sanitaires : port du masque obligatoire pour tous durant la séance. Le huis clos est proposé pour le public. Après la demande d'un conseiller il se trouve qu'une personne est présente à la porte de la grande salle. Le Conseil refuse le huis clos et la personne du public peut rejoindre la galerie.

Le bureau du Conseil informe l'assemblée de la décision de notre secrétaire du Conseil, Mme Joëlle Martin, de son intention de ne pas continuer son rôle de secrétaire communale pour la prochaine législature. Le bureau du conseil est donc activement à la recherche d'un-e remplaçant-e ; les candidatures sont à me faire parvenir au plus tôt et jusqu'au 28 février 2021. N'hésitez pas à vous porter candidat si vous êtes intéressés ou à en parler autour de vous si vous connaissez des personnes susceptibles d'être intéressées.

4 préavis sont proposé au Conseil par la Municipalité : un préavis concernant la réfection d'infrastructures communales à Thierrens, un préavis concernant la pose de défibrillateurs sur le territoire communal, un préavis présentant le budget 2021 et un dernier préavis proposant le remplacement de l'éclairage public par la technologie LED dans les villages de Denezzy, Peyres-Possens et Thierrens.

Après avoir écouté la présentation

de M. Pascal Arbenz Municipal en charge du dossier et la lecture des rapports de la commission ad-hoc et de la commission de gestion et finances, le conseil accepte à l'unanimité le préavis 9/2020 concernant la réfection des infrastructures communales à Thierrens : chaussées, aménagements routiers, collecteurs d'eaux claires et conduites de fontaine (route de Moudon, rue du Collège, route de Saint-Cierges et route d'Ogens). Les coûts des travaux sont estimés à CHF 2'250'930.-

Le conseil écoute ensuite les explications de Mme Véronique Gilliard en charge du préavis 10/2020, la lecture des rapports de la commission ad-hoc et de la commission de gestion et finances concernant la pose de défibrillateurs sur le territoire communal. Un amendement est déposé par la commission ad-hoc pour rajouter un défibrillateur à Corrençon. Le conseil approuve à la majorité l'amendement proposé par la commission ad-hoc, ainsi que le préavis 10/2020 amendé.

Le préavis 11/2020 concernant le budget 2021 est approuvé à l'unanimité par le conseil après avoir écouté les explications de M. Claude-Alain Cornu, municipal en charges des finances et la lecture du rapport de la commission de gestion et finances. Le budget préparé par la municipalité présente un excédent de charges de CHF 237'311.73 en légère hausse par rapport à l'an passé (CHF 222'315.65). Les recettes sont estimées à CHF 12'296'239.27 et les charges sont estimées à CHF 12'533'551.00.

Enfin dernier préavis de l'année, le

Prochains Conseils

19 avril 2020 à Thierrens

Les séances du conseil sont ouvertes au public.

Le préavis 12/2020 concerne le remplacement de l'éclairage public par la technologie LED sur les villages de Denezzy, Peyres-Possens et Thierrens. Après avoir entendu les explications de M. Michel Rosset, municipal en charge du dossier, la lecture des rapports de la commission ad-hoc et de la commission de gestion et finances, le conseil décide d'accepter à l'unanimité le préavis 12/2020.

Concernant les élections communales du printemps prochain, la Municipalité présente au conseil la procédure permettant de remplir les listes tant pour le conseil que pour la municipalité. Les documents officiels pour l'établissement des listes ainsi que le support présenté aux conseillers et disponible sur le site internet de Montanais : <https://www.montanaire.ch/actualites/207-election-complementaire>. 60 conseillers et 7 municipaux sont à élire.

Il est à noter qu'une liste des conseillers sortants est spontanément proposée par le conseiller M. Yann Chammartin.

Le prochain conseil est agendé au lundi 19 Avril 2021 toujours à la Grande Salle de Thierrens, sauf avis contraire : crise sanitaire et respect des règles sanitaires obligent. Les séances sont ouvertes au public.

En espérant que vous ayez passé de joyeuses fêtes de fin d'année, nous faisons le vœu que 2021 vous apporte à tous des temps meilleurs permettant de reprendre un cours de vie se rapprochant rapidement de la normalité.

Prochaine édition avril 2021,

le délai pour les annonces de manifestations et articles est fixé au

15 mars

à transmettre à

veronique.lin@montanaire.ch ou
v.gilliard@montanaire.ch

Mise en page:

FRANÇOIS  ROCHAT GRAPHIC DESIGN
1410 St-Cierges - francois.rochat@bluewin.ch

Bienvenue à:

Line
Rossier
le 21 août
à Neyruz

Aléna
Berthouzoz
le 15 septembre
à St-Cierges

Floan
Weiss
le 25 septembre
à Chapelle

Aya
El Kadmiri
le 19 octobre
à St-Cierges